



**APPEL OUVERT A CANDIDATURE
FICHE DE POSTE DU CHEF DU SERVICE DE
L'AMENAGEMENT ET DES TRANSPORTS
AU DEPARTEMENT DES ETUDES**

1- CONDITIONS EXIGEES

- A)** Etre classé (e) au moins à l'échelle 20 à l'Agence Urbaine ;
B) Titulaire d'un diplôme donnant accès à l'échelle 17;
C) Possédant une expérience d'au moins 2 ans;
D) Cependant, si la nécessité de service l'exige, une exception peut être faite aux dispositions du paragraphe précédent. Peuvent postuler à ce poste les Candidats classés au moins à l'échelle 17 à l'Agence Urbaine, et qui ont une ancienneté d'au moins dix ans de service effectif dans les Agences urbaines y compris au moins quatre (4) ans dans le grade mentionné.

2- COMPETENCES REQUISES

- Maitriser l'étude des modelés d'architecture, du patrimoine architectural, son importance historique et culturelle ;
- Savoir mettre en place un document -guide en vue de l'aménagement des espaces libres et de l'implantation des grands équipements structurant la ville ;
- Savoir définir et programmer les besoins en équipement communautaires et en espaces libres des collectivités locales ;
- Maitriser l'établissement d'un schéma d'armature des équipements prévus par les plans d'aménagement ;
- Savoir gérer l'interaction de son entité avec les autres entités du département et de l'agence urbaine ;
- Maîtriser les logiciels de dessin et conception de projets ;
- Maîtriser la conception des études relatives aux chartes architecturales et paysagères.

3- DESCRIPTION DU POSTE

Ce service a pour mission de se pencher sur l'étude des modèles d'architecture, l'élaboration de documents-guides pour l'aménagement des espaces libres, la définition et programmation des besoins en équipements communautaires et en espaces libres dans les Communes. Ces programmes concernent en particulier :

- Le suivi des projets établis par chaque organisme, en conformité avec les options définies par le S.D.A.U ;



- L'estimation des moyens existants en rapport avec le transport et l'infrastructure ;
- Le suivi des projets établis par chaque organisme, en conformité avec les options définies par le S.D.A.U ;
- L'étude et l'analyse du schéma Directeur d'assainissement ;
- L'étude et l'analyse du schéma Directeur de Voirie ;
- Priorité dans la mise en œuvre des orientations du schéma Directeur d'assainissement ;
- L'actualisation des enquêtes sur la circulation et les transports urbains ;
- L'étude de la circulation (signalisation, carrefours, fluidité, stationnement, rues piétonnes, arrêts de bus...).

Ce service se charge également d'analyser les différents types d'habitat existant : Médina, immeuble orientés, villas, habitat économique, primaire et clandestins, secteurs industriels, bidonvilles.

Compte tenu de l'importance du secteur de l'habitat économique et de son incidence sur les autres tissus urbains, ce service se propose d'étudier les causes de sa dégradation afin d'aboutir à des solutions ponctuelles.

En parallèle, un recensement de l'ensemble des bidonvilles doit être effectué ainsi que l'étude des opérations de reclassement et de restructuration les concernant.

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, les tâches principales à mener sont les suivantes :

- L'établissement d'un inventaire des différents organismes publics ou semi-publics influant ou agissant dans le cadre de l'aménagement du territoire ;
- Suivre et évaluer les études d'aménagement réalisées par ces organismes, ex : étude du S.A.R (Schéma d'Armature Rurale), étude du SDAR (Schéma de Développement et d'Aménagement Régional) ;
- L'analyse des relations qu'entretient la Province au sein de la région économique dont elle le chef-lieu (rivalité, complémentarité) ;
- L'étude de l'arrière-pays de la Province avec évaluation du développement de certains centres urbains (pôles périphériques).

Le titulaire du poste sera responsable :

- A)** du respect du contenu du pacte de bonne gestion ;
- B)** de l'animation des activités du service;
- C)** de l'organisation, de l'encadrement, de la coordination et du suivi des activités du service;
- D)** de l'élaboration du programme d'action du service et de sa réalisation;
- E)** de l'évaluation annuelle des actions conduites au sein du service;



F) de la gestion de manière rationnelle des ressources humaines et matérielles dont il est responsable (discipline, encadrement, rentabilité...).

4- DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de la candidature est composé de:

- A)** Une demande manuscrite portant avis du chef hiérarchique sur la compétence du candidat;
- B)** Un curriculum vitae qui comprend les qualifications du candidat et un aperçu sur sa formation et sur son parcours professionnel, ainsi que les tâches et les fonctions qu'il a exercées;
- C)** Lettre de motivation;
- D)** Rapport détaillé sur le service;
- E)** Programme de gestion et de développement du service;
- F)** Engagement sur l'honneur (ci-joint);
- G)** Copies des diplômes et attestations d'expérience.

**LES DOSSIERS DOIVENT ETRE DEPOSES OU TRANSMIS SOUS PLI FERME
A MONSIEUR LE DIRECTEUR DE L'AGENCE URBAINE DE SETTAT
11 BD HASSAN BP 532 SETTAT**

AU PLUS TARD LE 20 FEVRIER 2025 A 15H 00MN

